

Sommaire

<u>1. Comparaison entre les productions de boues des années 1994 et 1995 et celle correspondant à la production théorique</u>	1
1.1 Les collectivités.....	1
1.2 Les industriels.....	4
<u>2. Mise en place d'une démarche qualité : des efforts restent à faire !</u>	5
2.1 Un point sur les collectivités.....	5
2.2 Les industriels : un pas en avance.....	6
<u>3. Tableau de synthèse des principales caractéristiques des stations d'épuration du département..</u>	7
<u>4. Fiches BILAN pour l'année 1995 pour chaque station d'épuration du département</u>	14



RAPPORT D'ACTIVITES 1995

GROS PLAN SUR LES STATIONS D'EPURATION DU DEPARTEMENT DES ARDENNES

Ses Partenaires financiers :

Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Conseil général des Ardennes

Chambre d'agriculture des Ardennes

Ce rapport comprend, outre une synthèse des caractéristiques des stations d'épuration du département relatives à la production et à la gestion des **évacuations** des boues résiduelles, des fiches récapitulatives station par station d'épuration.

Parallèlement, il met en **évidence** l'état d'avancement des collectivités et industriels dans la mise en place d'une **démarche** qualité pour le recyclage des boues de stations **d'épuration**.

1. COMPARAISON ENTRE LES PRODUCTIONS DE BOUES DES ANNEES 1994 ET 1995 ET CELLE CORRESPONDANT A LA PRODUCTION THEORIQUE

1.1 Les collectivités

Tableau 1

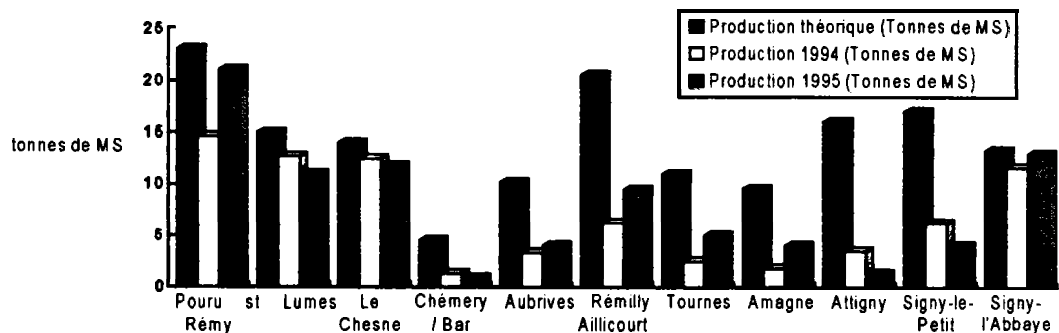
Station d'épuration de collectivités	Production théorique (Tonnes de MS)	Production 1994 (Tonnes de MS)	Production 1995 (Tonnes de MS)
1. Pouru st Rémy	23	14.6	21
2. Lumes	15	12.7	11
3. Le Chesne	14	12.5	11.8
4. Chémery / Bar	4.5	1.3	0.9
5. Aubrives	10.2	3.3	4
6. Rémyilly Aillicourt	20.5	6.2	9.5
7. Tournes	11	2.5	5
8. Amagne	9.6	1.8	4
9. Attigny	16	3.5	1.3
10. Signy-le-Petit	17	6.2	4
11. Signy-l'Abbaye	13.3	11.7	13
12. Donchery	98	0	56
13. Monthermé	36.5	0	0
14. Rocroi	25.5	17.5	17

15. Carignan	69.5	17.5	16
16. Val de Givonne	45	39.5	41
17. Vrigne-Vivier	73	50	40
18. Revin	58.4	75	85.5
19. Givet	69	0	0
20. Les Deux Vireux	65	0	31
21. Nouzonville	95	15.4	19
22. Charleville Mézières	730	458	258
23. Sedan	1045	995	707
24. Vouziers	65.7	445	27
25. Rethel	336	391	316
TOTAL	2965.7	2180	1699

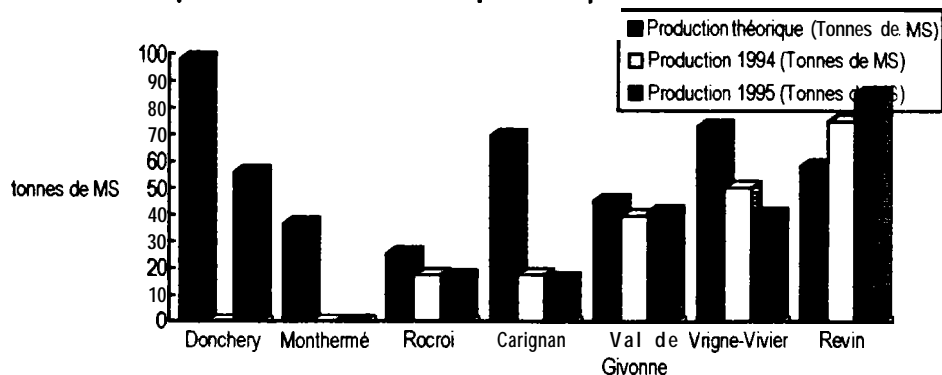
La production de boues est en diminution **significative** en 1995, ce qui est essentiellement dû à la baisse de la production des stations de Charleville et Sedan en particulier.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser les écarts entre les productions de boues de l'ensemble des stations.

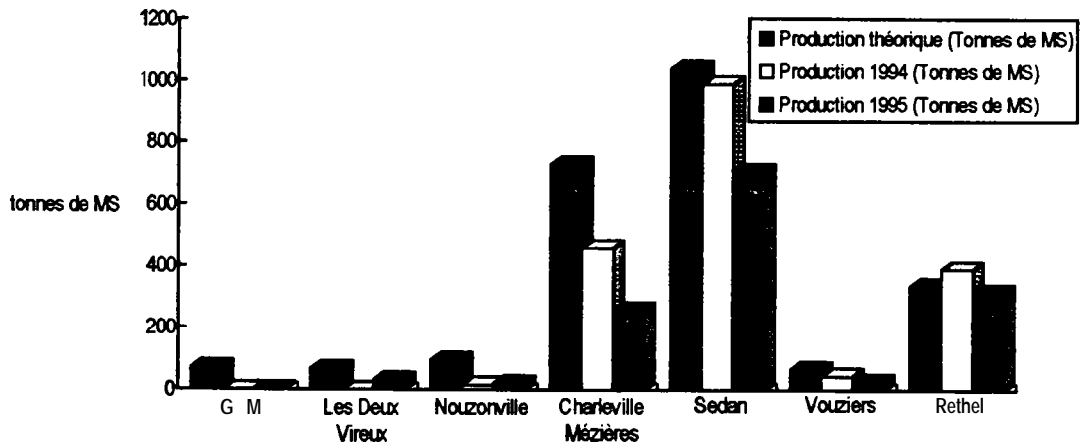
Stations d'épuration de collectivités de capacité inférieure à 2500 eh



Stations d'épuration de collectivités de capacité comprise entre 2500 et 5000 eh



Stations d'épuration de collectivités de capacité supérieure à 5000 eh



Ce **différentiel** entre la production théorique de boues et celle effectivement produite peut s'expliquer entre autres par des départs de boues vers le milieu naturel. En effet, dans certains cas des surcharges hydrauliques, pour des réseaux unitaires, perturbent la **décantation** des boues et dans d'autres les infiltrations d'eaux claires dans le réseau diluent les **effluents**, ce qui **entraîne** une diminution de la production de boues.

Enfin, les manques de capacité de stockage ont des incidences non négligeables sur la gestion des extractions de boues; les boues qui ne sont pas extraites **régulièrement** perturbent le fonctionnement de la station **d'épuration** et rejoint l'exutoire au moindre a-coup hydraulique.

Tableau 2 : **Récapitulatif** des capacités de stockage pour les différentes stations d'épuration

	CAPACITE DE STOCKAGE (ST)			
	ST < 1 mois	1 < ST < 3 mois	3 < ST < 6 mois	ST > 6 mois
S T A T I O N S	<ul style="list-style-type: none"> • Attigny (absent) • Chémery (absent) • Aubrives • Carignan • Monthermé • Nouzonville • Signy l'Abbaye • Signy le Petit • Tournes • Vouziers • Vrine-Vivier 	<ul style="list-style-type: none"> • Amagne • Le Chesne • Rémilly-Aillicourt • Val de Givonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Lumes • Rocroi • Pouru-st-Rémy 	<ul style="list-style-type: none"> • Donchery • Givet • Les deux Vireux

Ce manque de stockage **entraîne** une gestion des boues « au jour le jour ». L'agriculteur dépanne davantage le maître d'ouvrage sans pouvoir **gérer** de façon satisfaisante l'apport de boues sur ses parcelles.

On peut en conclure que les investissements en terme de stockage de boues seront **à** l'avenir encore importants sur le département. La plupart des collectivités sont en contrat avec l'agence de l'eau, elles seront ainsi **aidées financièrement** dans les travaux d'extension de la station.

1.2 Les industriels

La production de boues des stations d'épuration industrielles est globalement constante par rapport aux **années précédentes**, avec toutefois des variations entre industries. La diminution de la production de boues de la papeterie **Sibille** Dalle est compensée par des augmentations pour l'usine Martin Guillemain et la laiterie **CALANE**.

Stations d'épuration industrielles	Production 1994 Tonnes de matière sèche	Production 1995 Tonnes de matière sèche
CALANE	97.5	206
BESNIER	86.5	100
NESTLE	42.5	30.6
M. GUILLEMIN	310	744
SIBILLE DALLE	17000 dont ~ 50 % épandu sur les Ardennes	10340 dont 7000 épandues sur les Ardennes
TOTAL	9000 t MS	8100 t MS

Le problème du stockage des boues se pose différemment pour les industriels. Ces boues solides, **à** l'exception des boues de la **Calane** et de Besnier, sont **stockées** en bout de champ. La **réglementation** relative aux installations classées pour la protection de l'environnement classe ces stockages en stations de transit. Ceci implique une **procédure** administrative complexe pour obtenir les autorisations nécessaires pour ces stockages.

La plupart des industriels ont en 1995 **déposé** un tel dossier d'autorisation **à** la DRIRE. Les industries **Sibille** et Nestlé-France ont opté pour un stockage sur le site de l'usine, ce qui permet d'alléger la **procédure** en vigueur. En revanche, la papeterie Martin Guillemain **prévoit** des stockages **aménagés** sur **le périmètre** d'épandage, les contraintes sur le site (proximité des habitations et le manque de surface) ne l'autorisant pas **à** adopter la **même** solution.

2. MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE QUALITE : DES EFFORTS RESTENT A FAIRE !

Les **tableaux** suivants **précisent l'état** d'avancement des collectivités et industriels dans la **réalisation** des études de **faisabilité**, dans le signature des conventions qui les lient avec les agriculteurs, ainsi que dans la mise en place des suivis et des encadrements de suivis.

2.1 Un point sur les collectivités

STATIONS D'EPURATION	DATES				
	Etude périmètre	Convention collectivité- agriculteur	Mise en application du plan	Suivi agronomique	Encadrement du suivi par la Mission
Charleville	1993	prévu 1996	1996	prévu 1996	prévu 1996
Donchery	1993 et revu en 1995	1994	1996	1995	1995
Lumes	1992	1993	1993	1995 (MVAD)	/
Pouru-st-Rémy	1992	à encourager	1992	1995 (MVAD)	/
Rethel	En cours	/	/	/	/
Revin	1995	Lettres d'intention	/	/	/
Sedan	1995	/	/	/	/
Signy-le-Petit	1994	/	/	/	/
Vouziers	Encours	/	/	/	/
Les Deux vireux	1993	à encourager	1996	1995 (MVAD)	/
Givet	1992 revu en 1995	Prévu	1996	1996	encours de négociation
Reims	1989	1989	1989	1989	non
TOTAL collectivités	10 / 26 steps	3 / 26 steps	3 / 26 steps	5 / 26 steps	1126

- Première constatation : les **études** de valorisation n'existent que pour 38 % des stations **d'épuration** du **département**. Il s'agira de développer cet axe de travail, base indispensable à la démarche de recyclage agricole. Ces études se **réaliseront**, dans la plupart des cas, dans le cadre des extensions de stations prévues d'ici la fin du siècle.

- Deuxièmement : les conventions **collectivités-agriculteurs** devront être **multipliées** dans l'esprit d'un partenariat entre les deux parties. Elles seront signées, dès lors qu'un recyclage **répondant** aux **critères** de qualité sera amorcé, les conditions préalables **étant** l'étude de faisabilité et la mise en place d'un suivi.
- **Là** encore, des efforts importants restent **à** accomplir pour **généraliser** les suivis des stations **d'épuration** en **matière** de destination des boues.
- Enfin, les **conventions d'encadrement** de suivi doivent être garantes de la **qualité** des **épandages** des boues et de l'utilisaton qui en est faite par les agriculteurs. Le **rôle** de la Mission est en effet de porter un regard **à** la fois objectif et critique pour apporter les conseils nécessaires **à** l'amélioration de la filière de recyclage.

2.2 Les industriels : un pas en avance

STATIONS D'EPURATION	DATE\$				
	Etude périmètre	Convention collectivité- agriculteur	Mise en application du plan	Suivi agronomique	Encadrement du suivi par la Mission
INDUSTRIELS					
Nestlé France	1992	1994	1993	1994	1995
Besnier	1993	(?)	1994	1994 (?)	prévu 1996
Calane	1995	/	1995	prévu 1996	prévu
Sibille Dalle	1993	/	1994	1994	prévu 1996
Martin Guillemain	1993	1994	1994	1994	prévu 1996
TOTAL	5 / 5	2 / 5	5 / 5	4 / 5	1 / 5
Industriels					

Les industriels ont **indéniablement** acquis une certaine avance dans la **réalisation** des études de valorisation et la mise en place des suivis agronomiques.

L'accent devra **être** mis sur la signature des conventions pour l'encadrement des suivis entre la Mission et l'industriel et également sur l'aspect « partenariat » entre les agriculteurs et les industriels par le biais de la signature de conventions.

3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES STATIONS D'ÉPURATION DU DÉPARTEMENT

Ces tableaux ont **été** réalisés suite au Comité technique du 19 Avril 1996, où les participants avaient Amis le souhait de disposer d'une synthèse plus **complète** sur les caractéristiques de stations d'épuration.

Les **appréciations portées** sur les stations et plus spécialement sur les épandages de boues et les améliorations nécessaires ont **été** ainsi détaillées.

On distinguera les stations d'épuration des collectivités et des industriels **étant** situées sur le bassin Rhin-Meuse d'une part, et sur le bassin Seine-Normandie d'autre part.

Commentaires :

Ces commentaires complètent ceux détaillés plus haut, relatifs aux **états** d'avancement des études et des suivis des stations.

On s'aperçoit qu'un certain nombre **d'épandages** est **réalisé**, sans que la **réglementation** la plus **élémentaire** soit **appliquée**, comme l'analyse de boues. Des **paramètres** comme la qualité des sols et leur capacité épuratoire ne sont, pas plus, pris en compte par les maîtres **d'ouvrage**.

Si des efforts sont **réalisés** par certains gestionnaires de station pour noter la destination des boues, ces pratiques restent **très** marginales et difficilement exploitables (absence de support cartographique par exemple).

La **qualité** des épandages, la transparence des opérations dépendront de la communication **à** développer entre les différents acteurs, maîtres d'ouvrage, exploitant de la station, entrepreneur agricole chargé des épandages de boues, bureau d'études chargé de l'organisation et du suivi.

La présence sur le terrain de la MVAD est tout aussi important pour une bonne conduite des épandages et le respect des plans **d'épandage**.